



Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne

Zoom sur les Alpes de Haute-Provence

Créé à l'initiative des Communes forestières et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne collecte, synthétise et diffuse l'information, pour une meilleure connaissance de la forêt. L'Observatoire propose une déclinaison départementale des «Données & chiffres-clés de la forêt méditerranéenne».



LES RESSOURCES FORESTIÈRES

Le département des Alpes de Haute-Provence possède la plus grande surface forestière de la région avec 406 000 ha de forêts. Entre 1986 et 2012 la forêt a connu une augmentation de 38% de sa surface, soit 113 000 ha supplémentaires. Concernant la propriété forestière, la part des propriétés publiques représente 36% de la forêt du territoire départemental. En forêt privée (259 000 ha), les propriétaires gèrent leur forêt dans le cadre de documents de gestion, qui diffèrent selon les superficies possédées. Il y a notamment les Plans Simples de Gestion (PSG), qui couvrent 37 064 ha.

Ressources forestière

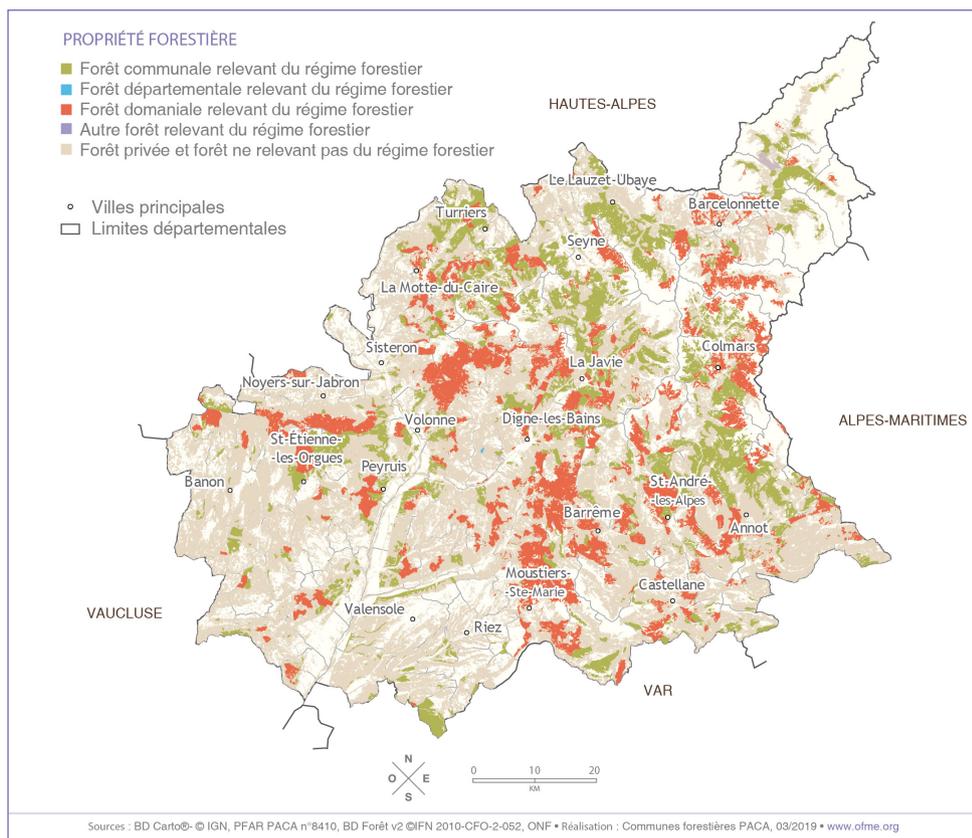
- > 406 000 ha de forêts
- > Taux de boisement : 58%
- > 351 000 ha de forêt où l'exploitation du bois est possible (forêt de production)
- > 30 Mm³ de bois sur pied
- > Principales essences :
 - 10,7 Mm³ de Pin Sylvestre
 - 4,2 Mm³ de Chêne Pubescent
- > Croissance de 38% des forêts entre 1986 et 2012, soit +113 000 ha de forêt

Propriétés forestière

- > 72 000 ha de forêts domaniales (18%) soit 6,9 Mm³ de bois (23%)
- > 74 000 ha de forêts des collectivités (18%) soit 7,2 Mm³ de bois (24%)
- > 259 000 ha de forêts privées (64%) soit 15,9 Mm³ de bois (53%)

Gestion forestière

- > 37 064 ha de forêt disposent d'un PSG*** et 1 396 ha d'un CBPS**
- > 140 227 ha de surfaces certifiées PEFC*
- > La forêt publique est aménagée à 97,5%





POLITIQUE TERRITORIALE ET OUTILS D'ANALYSE

Les élus des territoires, conscients des enjeux relatifs à la forêt et à sa valorisation, s'impliquent dans le développement de la filière forêt-bois. Il en découle une définition et une mise en œuvre de politiques forestières sur leur territoire. Ces enjeux s'intègrent parfaitement dans les documents territoriaux mis en place sur les Alpes de Haute-Provence, tels que les PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) ou encore les SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale). Il est important que la valorisation du bois y soit inscrite, car elle est indissociable des projets de développement durable. De plus, un autre outil de développement forestier local est mis en place : les Chartes Forestières de Territoire (CFT). Elle permettent de bâtir un projet partagé autour de la valorisation des espaces forestiers. Le département regroupe un tiers des Chartes forestières de la région, soit autant que le département du Var.

Politiques territoriales

- > 3 PCAET existants (Plan Climat Air Energie Territorial)
- > 4 SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)
- > 5 Chartes forestières de territoire couvrent 84% de la forêt du département : 1 est en exécution, 2 sont en phase de renouvellement, 2 sont en émergence

Outils d'aide à la décision

- > Les outils d'analyse au service des politiques territoriales :
 - 15 PDM - 54% des forêts
 - 2 PAT - 33% des forêts
 - 1 Schémas de desserte - 1% des forêts

Forêt en aire urbaine***

- > 20% de la forêt se trouve dans une aire urbaine et 57% dans une zone de 10 km autour



* PDM : Plan de Développement de Massif ; ** PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial

*** Aire urbaine : Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci (définition INSEE).



VALORISATION DES ESPACES FORESTIERS

La valorisation des espaces forestiers est tributaire de leurs conditions d'accessibilité. En effet, dans le département, seuls 39 % des forêts de production sont facilement exploitables selon l'IGN, soit 137 000 ha.

En termes de valorisation, les forêts du département fournissent principalement du bois exploité en bois énergie (47%).

Le département regroupe 20% des chaufferies bois régionales, et 15% de la puissance régionale.

Le secteur de la construction bois regroupe un tiers des entreprises de la filière, ainsi que le secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière.

Récolte de bois

> 216,3 milliers de m³ de bois récoltés :
16% en bois d'œuvre / 37% en bois d'industrie / 47% en bois énergie

Entreprises de la filière

> 297 entreprises pour 627 salariés
> 108 entreprises dans la construction - menuiserie bois - 239 salariés
> 93 entreprises dans la sylviculture et exploitation forestière - 244 salariés

Importation et exportation de bois

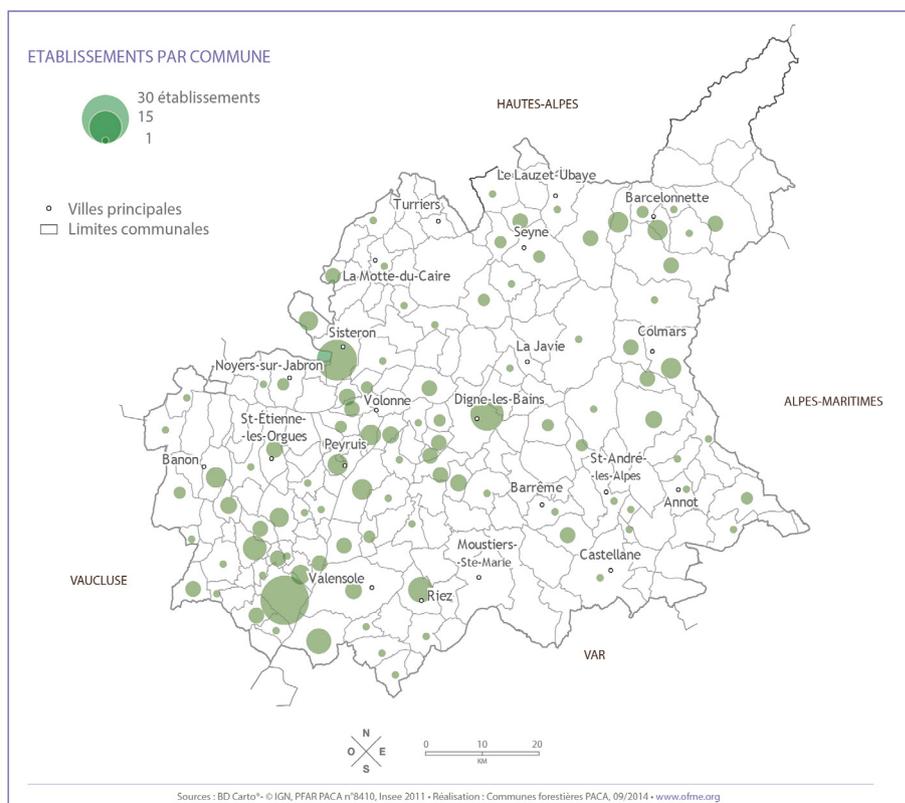
> 1 015 t de bois importées
> 7 430 t de bois exportées

Chaufferies bois énergie

> En fonctionnement : 60 chaufferies (46 publiques, 14 privées) / 12 200 t* de plaquettes forestières consommées.
> En construction : 3 chaufferies
> En projet : 7 chaufferies

Valorisation du bois

> 5 entreprises certifiées Bois des Alpes™
> 6 projets Bois des Alpes™ sont sortis et 4 sont en cours



* Les données sont converties en tonnes bois vert (50% d'humidité).



PROTECTION ET RISQUES EN FORÊT

Pour la protection de la biodiversité, des périmètres de protections, à la fois réglementaires*, contractuelles** et foncières***, sont mis en place. Ainsi que des périmètres d'inventaires d'intérêt écologique, qui couvrent 59% des forêts des Alpes de Haute-Provence. De ce fait, les travaux forestiers et coupes doivent respecter les modalités définies pour ces différents périmètres.

Concernant le risque incendie, le département est peu impacté. L'année 2018 a connu un nombre de feu équivalent aux années 2015 et 2016, avec une surface impactée plus faible (l'année 2017 a connu des chiffres particulièrement élevés). Le territoire est également soumis au risque d'érosion/inondation dû à l'absence de couvert végétal sur certains versants.

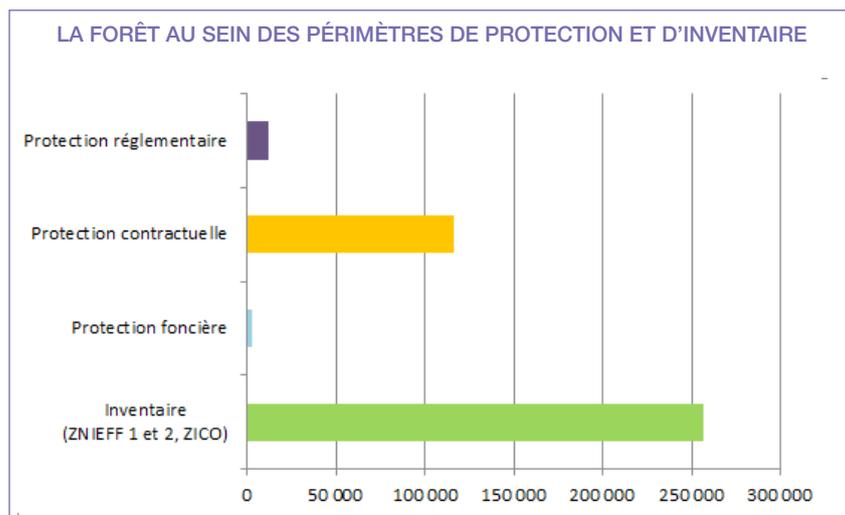
Protection des forêts et biodiversité

> La forêt dans les périmètres de protection et d'inventaire :

- Réglementaire* : 11 700 ha - 3% des forêts
- Contractuelle** : 116 200 ha - 27% des forêts
- Foncière*** : 2 600 ha - 0,6% des forêts
- Inventaires (ZNIEFF 1 et 2, ZICO****) : 256 700 ha - 59% des forêts

Risques en forêt

- > 2 550 ouvrages de correction torrentielle
- > 17 glissements de terrain ou chutes de blocs
- > 1029 incendies de forêt depuis 1998
- > 8 533 ha brûlés depuis 1998
- > Aucun PPRIF prescrit



* Protections réglementaires : zones de cœur de Parcs Nationaux et Régionaux, Réserves Naturelles Nationales, Réserve Naturelles Régionales, Réserves intégrales, Réserves biologiques ONF, Directive Paysagère, Arrêtés de Protection de Biotope, Sites classés)

** Protections contractuelles : sites Natura 2000

*** Protections foncières : Espaces Naturels Sensibles, Conservatoire d'Espaces Naturels

**** ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, ZICO : Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux

Sources de données

Ressources et propriétés forestières : IGN KIT PRFB campagne d'inventaire 2005-2014, ONF 2019, BDForêt2 PACA ©IFN - 2010-CFO-2-052, PEFC PACA janvier 2019

Politiques territoriales et outils d'analyse : Communes forestières 2019, CNPF 2015, BDForêt2 PACA 2016, DREAL 2019, INSEE

Valorisation des espaces forestiers : Communes forestières, EAB 2018, DRAAF EAB 2013, INSEE 2011, ONF 2013, Douanes 2018, Communes forestières - MRBE 2019, Bois des Alpes 2019

Protection et risques en forêt - biodiversité : DREAL 2019, Communes forestières 2019, Prométhée 1994-2019, ONF 2012, BRGM 2019

Les données peuvent différer de celles publiées dans les Données & Chiffres clés', notamment pour les surfaces forestières. Ceci est dû aux différentes méthodes utilisées entre les bases de données, à leur disponibilité à des échelles géographiques différentes, ainsi qu'à leur pertinence et leur date de mise à jour.